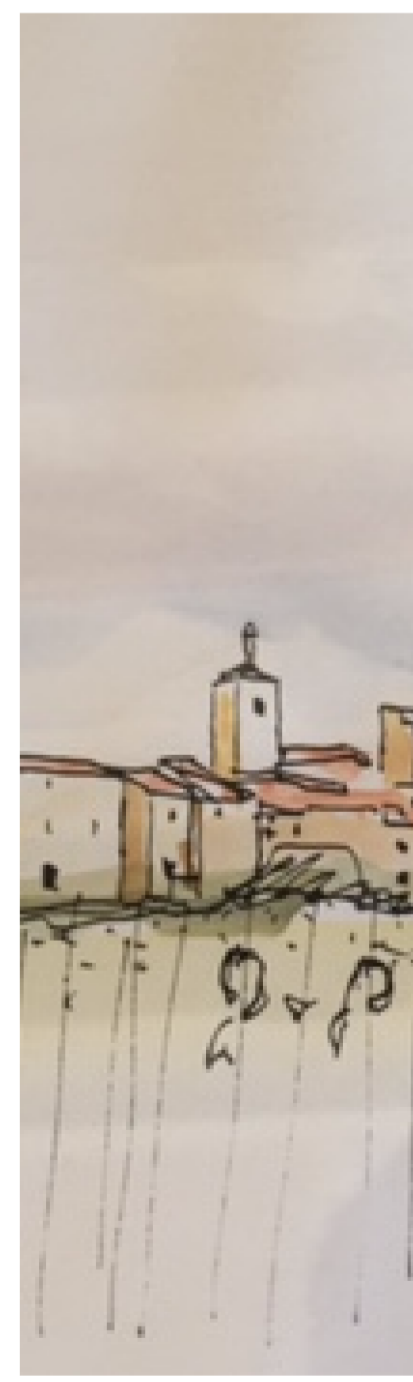


Voir Plan Loupe 4.2.1

- A Zone
- Ap Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- Arbres isolés ou alignements d'arbres et de haies à conserver
- Éléments du patrimoine identifiés au titre du R.151-41
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination R.151-35
- Éléments de paysage définis par les articles L151-19 et R 151-43 du code de l'urbanisme
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique définis par l'article R151-43 du code de l'urbanisme : pelouses et garrigues
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique définis par l'article R151-43 du code de l'urbanisme : Le Verdon
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique définis par l'article R151-43 du code de l'urbanisme : Zones humides
- Secteur de compensation agro-écologique définis par l'article R151-43
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger
- 4 Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Emprises maximales des constructions
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
- Cheminement piéton à maintenir ou à créer

4.2.3



COMMUNE DE QUINSON
 DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
PLAN LOCAL D'URBANISME
Sud

PLU approuvé par DCM du 4/06/2019
 Modification simplifiée n°2 approuvée par DCM du 13/05/2025
 Déclaration de projet approuvée par DCM du 25/09/2025

begeat
 les solutions d'aménagement...
 AMÉNAGEMENT URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE DÉVELOPPEMENT
 www.begeat.fr
 131 Place de la Liberté
 83000 Toulon
 Tél: 04 94 93 58 17
 Fax: 04 94 09 20 34
 Mail: contact@begeat.fr

Echelle : 1/5000

